2010/2534 - Jeux de Lyon 2010 - Approbation de conventions de mécénat avec Décathlon, Lyon sport régie (radio Hit&Sport), Veolia et Avenance (Direction de la Communication Externe) (BMO du 07/06/2010, p. 1374)

Rapporteur: M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, notre Groupe se félicite que suite à nos interventions, la Ville de Lyon ait finalement revu sa stratégie de partenariat dans le cadre des jeux de Lyon et que le lieu de la plaine des jeux soit définitivement validé pour cette manifestation.

J'ai souhaité également rapidement revenir sur les dysfonctionnements qui ont affecté les inscriptions à Divertisport, dispositif proposant des accueils de loisirs sportifs pour les enfants de 6 à 16 ans pendant les vacances scolaires.

Une première ouverture en ligne des inscriptions a eu lieu le 2 juin 2010 mais a très vite dû être clôturée en raison de saturation du site. Une deuxième session a eu lieu directement au Palais des Sports le samedi 5 juin. En pratique, cela a complètement ressemblé à une véritable foire d'empoigne! Laissez-moi vous décrire concrètement, Monsieur le Maire, comment les choses se sont passées.

Dès minuit, les premiers parents arrivent devant le Palais des Sports et commencent à noter sur leur main leur numéro d'arrivée. A 3 heures du matin arrive un agent de la Ville de Lyon qui commence à distribuer les tickets en fonction du numéro d'arrivée de ces parents devant le Palais des Sports. Imaginez les autres parents non avertis de ces pratiques officieuses, qui arrivent vers 7 heures du matin et à qui on distribue 300 tickets, sans qu'ils puissent hélas parvenir à inscrire leurs enfants aux périodes généralement les plus demandées, et toutes ont été prises d'assaut.

C'est donc dès le samedi matin 5 juin, jour des inscriptions, que j'ai été alertée de ces nombreux dysfonctionnements et que j'ai alors immédiatement réagi afin d'alerter l'élu en charge du dispositif, afin de demander des places supplémentaires pour compenser ce dysfonctionnement. En réponse, mon éminent collègue absent aujourd'hui, a fait preuve d'une autosatisfaction assez étonnante en considérant finalement n'être coupable que de bien faire les choses.

Mais est-ce bien faire les choses que de distribuer des tickets dans la nuit en catimini dès 3 heures du matin, alors que les inscriptions ne sont officiellement ouvertes qu'à 8 heures ?

Est-ce bien faire les choses, que de contraindre les parents à camper devant le centre dès minuit ? Et que dire pour les familles

monoparentales, qui ne peuvent pas laisser leurs enfants seuls la nuit, pour espérer décrocher ce sésame ? Est-ce bien faire les choses, que de ne pas limiter le nombre de procurations, qui fait que certains parents, une dizaine...?

Aujourd'hui, il n'est pas juste, Monsieur le Maire, que par exemple, trois enfants parisiens, accueillis chez leurs grands parents de l'agglomération pendant les vacances, aient pu bénéficier de cinq semaines chacun, soit quinze semaines au total, mais que parallèlement les enfants d'une mère lyonnaise élevant seule ces derniers, n'ait pas réussi à les inscrire, alors qu'elle travaille à cette période.

Il est également dommage que certaines familles soient contraintes de réserver des semaines complètes, alors que les enfants ne fréquentent Divertisport que deux jours par semaine, ce qui est malheureusement favorisé par le coût très peu élevé du dispositif, puisqu'au maximum et par semaine, un parent payera 25 €.

Pour rétablir l'équité et éviter le gâchis, il pourrait être intéressant de permettre une inscription non pas seulement à la semaine, mais également à la journée et d'organiser un mécanisme d'inscription prioritaire pour les enfants les plus en détresse.

Parce qu'effectivement, les tarifs sont les mêmes pour tous, quelque soit le lieu de résidence. Si les Lyonnais sont généreux et accueillants, cela ne doit quand même pas être au détriment des enfants lyonnais, d'autant qu'après une vérification auprès des communes limitrophes, qu'elles soient de Gauche ou de Droite d'ailleurs, non seulement le tarif d'accueil des enfants non résidents est systématiquement majoré, mais très souvent les dispositifs similaires sont réservés aux seuls enfants des communes concernées.

Aujourd'hui, de nombreuses familles n'ont pas réussi à obtenir une place pour leurs enfants, ce qui est dramatique pour ceux qui ne bénéficient pas de l'accès aux loisirs ou aux vacances. C'est justement à ces derniers que Divertisport doit être en priorité réservé.

J'espère donc, puisque cela relève, effectivement, de M. l'Adjoint aux Sports, qui n'est malheureusement pas là pour l'instant, et non pas du Maire, de superviser les dispositifs dans le détail, que l'on puisse travailler à ce que le dispositif, l'année prochaine, soit accessible dans des conditions justes et équitables et que pour cette année, de nouvelles places soient dégagées pour les familles en détresse.

Mon propos n'est pas de stigmatiser Divertisport, qui est effectivement un excellent dispositif, mais ces dysfonctionnement pratiques et concrets sont réellement ressentis et vécus par les Lyonnais, comme une injustice. Nous souhaitons donc, effectivement, résorber ces problèmes de dysfonctionnements, envisager un accès prioritaire pour certains enfants et majorer certains tarifs, pour permettre un vrai accès

équitable qui permettrait d'améliorer les conditions d'accès. Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Merci bien, Madame Bouzerda.

Vous savez, je crois que l'on ne peut pas dire tout et son contraire! Je me souviens que l'on avait eu un débat sur la priorité donnée dans les cantines scolaires et vous nous aviez fait un couplet, que M. David a repris tout à l'heure, en disant : « Comment, c'est scandaleux! On pénalise ceux qui travaillent! »

Et puis maintenant, vous nous dites : « Là, il faut mettre des critères et mettre effectivement les enfants de familles en difficulté, dans ces dispositifs d'abord. »

Le vrai problème, c'est qu'aujourd'hui, de plus en plus de parents font appel à Divertisport et que quelque part, la Ville de Lyon ne peut pas se substituer à tous les parents qui, effectivement, demandent des places pour leurs enfants.

Alors, on essaie d'améliorer, puisque nous avons, pour éviter ce phénomène d'embouteillage, que nous avons connu l'an dernier, attribuer déjà la moitié des places par Internet, mais après, effectivement, il n'y a pas d'autres solutions, sauf à faire des listes d'hyper prioritaires et renvoyer tous les autres, que de laisser faire ceux qui arrivent soient satisfaits d'abord.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)